

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE

Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ**
2. **PRINCIPAUX DOSSIERS ET ACTIVITÉS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2020**
 - 2.1 **Plan d'action et relance de la production**
 - 2.2 **Organismes nationaux**
 - 2.3 **Fonds de recherche et développement**
 - 2.4 **Fonds de promotion et publicité**
 - 2.5 **Modifications au Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2021**
4. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 **Critères d'admissibilité**
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



BOUVILLONS D'ABATTAGE

1. ÉTAT DU MARCHÉ

Le prix des bouvillons d'abattage a connu une belle remontée au commencement de l'année 2020, mais celle-ci fut de courte durée. Avec des pointes allant jusqu'à 2,60 \$ lb/carcasse au début de la pandémie de COVID-19 à l'enchère électronique, les prix se sont par la suite effondrés progressivement. Il est toutefois intéressant de noter que, contrairement à la tendance des dernières années, les prix obtenus dans l'est du Canada ont été plus élevés que ceux de l'ouest du Canada, comme le démontre le graphique 1. Cela s'explique par le fait que les fermetures d'abattoirs et d'usines de transformation dans l'Ouest canadien ont causé d'imposants retards dans les livraisons des bouvillons. Ce débordement chez les éleveurs a eu un double impact, soit une importante pression à la baisse sur les prix et une augmentation marquée du poids moyen des carcasses. Ces effets négatifs étaient encore observables sur les marchés au moment d'écrire ces lignes.

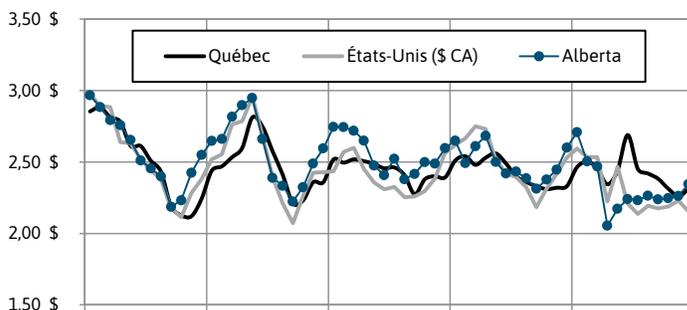
Cette pression à la baisse sur les prix dans l'Ouest, et également aux États-Unis, s'est également fait sentir dans l'est du Canada, mais à un moindre degré.

Comme le démontre le graphique 2, la diminution des volumes de bouvillons d'abattage mis en marché par les éleveurs québécois s'est poursuivie en 2020. Nous estimons cette baisse à plus de 15 000 têtes par rapport à l'année précédente. Cela s'explique principalement par le manque de rentabilité du secteur observé depuis 2017 et qui s'est accentué encore en 2020, en partie à cause de la pandémie.

Cette baisse de prix pour les producteurs s'est produite malgré des prix au détail fermes et l'obtention de marges record pour les abattoirs et les transformateurs. Cela signifie qu'en théorie, les producteurs devraient en bénéficier, du moins, en partie. Il semble y avoir suffisamment d'argent dans la filière pour rémunérer tous ses acteurs, y compris les producteurs, mais que les producteurs sont incapables d'aller chercher leur juste part, faute d'un rapport de force adéquat avec les acheteurs. La poursuite de la baisse du volume de production jointe à un nombre limité d'acheteurs a permis la poursuite de la dépréciation des prix pour une quatrième année consécutive. La pandémie n'a fait qu'exacerber cet état de fait.

Prix des bouvillons (A1-A2) au Québec, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (marché spot uniquement)

(\$/lb carcasse chaude, mâles, prix misé)



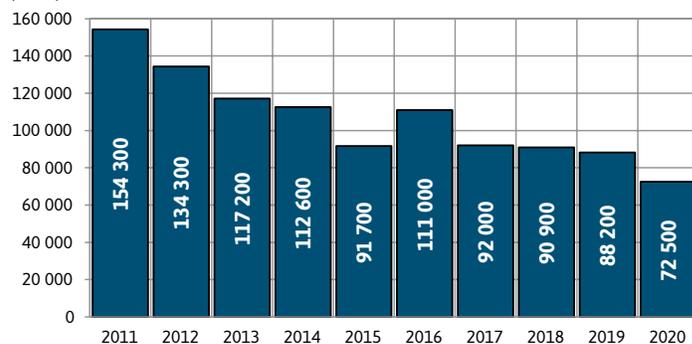
Année	2016	2017	2018	2019	2020
Québec	2,74 \$	2,48 \$	2,44 \$	2,43 \$	2,42 \$
Qc vs Ont.	0,00 \$	-0,04 \$	-0,01 \$	-0,03 \$	0,02 \$
Qc vs É.-U.	-0,01 \$	-0,03 \$	0,04 \$	-0,06 \$	0,12 \$
Qc vs Alb.	-0,05 \$	-0,10 \$	-0,11 \$	-0,06 \$	0,13 \$

Sources :

- PBQ: Prix misé des bouvillons mâles A1-A2, chargements complets, vendus au Canada et aux États-Unis, marché spot, pris à la ferme à la ferme, Québec
- OCA: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Ontario
- Canfax: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Alberta
- USDA: Prix de vente des bouvillons mâles, ventes directes, Five Area, États-Unis

Production de bouvillons au Québec

(têtes)

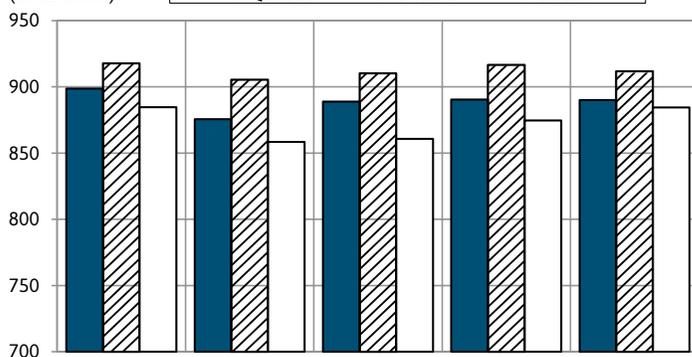


Source :

- PBQ: Nombre de bouvillons d'abattage mis en marché par les producteurs du Québec

Poids moyen des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien

(lb carcasse)



Poids (lb carcasse)	2016	2017	2018	2019	2020
Québec	899	875	889	891	890
Ontario	918	906	910	916	912
Ouest	885	858	861	875	885

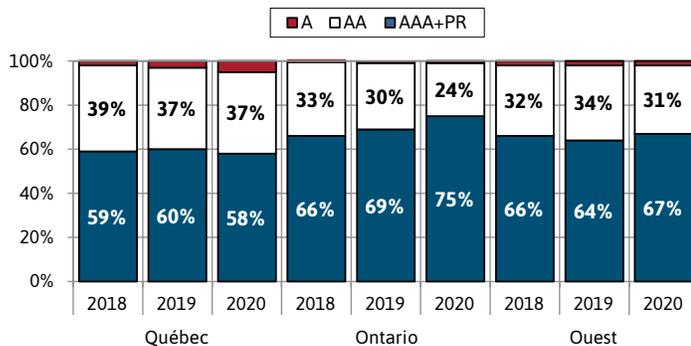
* Abattus au Canada

Sources :

- PBQ: Poids de vente des bouvillons abattus au Canada (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles), Québec
- ACCB: Poids de vente des bouvillons abattus en Ontario (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles)
- ACCB: Poids de vente des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles)

Comme le démontre le graphique 3, le poids moyen des carcasses de bouvillons au Québec a été stable comparativement à celui des années antérieures. Quant à l'Ouest canadien, le poids moyen a augmenté en raison de la fermeture temporaire d'abattoirs et des délais d'écoulement des animaux.

Persillage des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



* Abattus au Canada

Sources :

- PBQ: Classement des bouvillons produits au Québec et abattus au Canada
- ACCB: Classement des bouvillons abattus en Ontario
- ACCB: Classement des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien

En ce qui a trait au persillage, le graphique 4 démontre que le retard du Québec à ce sujet s'est accentué en 2020.

2. PRINCIPAUX DOSSIERS ET ACTIVITÉS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2020

2.1 PLAN D'ACTION ET RELANCE DE LA PRODUCTION

En décembre 2019, les membres du comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) ont adopté un plan d'action ayant comme objectif principal la relance de la production. Il donnait suite au constat que le volume de bouvillons atteignait, en 2019, un seuil mettant en danger l'existence même de la filière. Cette tendance baissière se confirme depuis quelques années déjà. Ce plan d'action a été adopté dans la foulée de l'exercice de planification

stratégique de la filière bœuf dont le rapport final a été déposé au début 2020 et a été actualisé en cours d'année afin de prendre en compte les impacts de la pandémie. En voici les principaux constats :

- Il y a actuellement assez d'argent en provenance du consommateur pour rémunérer adéquatement l'ensemble des acteurs de la filière bovine;
- Les abattoirs et transformateurs dégagent de très bonnes marges, lesquelles se sont accentuées depuis le début de la pandémie;
- Le rapport de force des producteurs est quasi inexistant et s'est même affaibli en 2020 avec le débordement d'inventaires;
- Il faut doter les producteurs d'un meilleur rapport de force par la diversification des acheteurs, l'amélioration et la standardisation de la qualité, la fidélisation des consommateurs, distributeurs et détaillants;
- Il faut tirer profit de l'engouement des consommateurs pour les produits alimentaires d'ici;
- La relance de la production québécoise et l'augmentation de sa rentabilité devront en outre passer par une augmentation de la transformation et de l'abattage au Québec tout en fidélisant les acheteurs actuels afin de maintenir, voire augmenter les volumes, qu'ils achètent.

Quelques actions prioritaires à court et moyen terme issues du plan d'action :

- Travaux portant sur les définitions et critères pour l'utilisation des logos Aliments du Québec et Aliments préparés au Québec;
- Étude de marché qualitative auprès des grands décideurs de la distribution alimentaire incluant le secteur Hôtels, Restaurants et Institutions (HRI) afin d'identifier leurs attentes à l'égard de leur approvisionnement en viande de bœuf et de mesurer l'impact de la pandémie sur leurs intentions réelles;
- Soutien aux projets porteurs de mise en marché offrant un potentiel de volume accru et de meilleure rémunération pour les producteurs (Bœuf Meyer, développement de l'engraissement de bouvillons Holstein, Bœuf durable (VBP+), Bœuf Québec, Bœuf Famille Fontaine, etc.);
- Soutien au développement des abattoirs détenteurs d'un permis provincial et de proximité;
- Identification des transformateurs et abattoirs en croissance;
- Identification des moyens et des cibles où l'aide gouvernementale pourrait être la plus utile à la relance.

Le déploiement de ces actions jugées prioritaires est en cours.

2.2 ORGANISMES NATIONAUX

Les PBQ et le CMMBA sont membres d'organismes nationaux voués à la défense des intérêts des producteurs, notamment l'Association nationale des engraisseurs de bovins (ANEB).

Le président de l'ANEB est d'ailleurs le représentant du Québec, soit M. Michel Daigle, qui en est à sa deuxième et dernière année à la présidence. Cette association fait beaucoup de représentations auprès du gouvernement fédéral afin d'améliorer les programmes de soutien à la production. La crise de la COVID-19 a exigé beaucoup d'efforts de la part de l'ANEB afin d'aider les producteurs dans cette période de turbulence inhabituelle et de préciser les revendications liées aux pertes de revenus.

2.3 FONDS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2020, le CMMBA a contribué aux trois projets de recherche suivants :

- Développement de la filière d'engraissement de bouvillons Holstein;
- Étude qualitative auprès des grands décideurs de la distribution alimentaire et du secteur HRI;
- Participation à l'étude de la Société des parcs d'engraissement du Québec (SPEQ) Phase 2 - Projet de création de valeur pour les producteurs portant entre autres sur l'identification des éléments critiques liés à la qualité des bouvillons et des carcasses.

2.4 FONDS DE PROMOTION ET PUBLICITÉ

Le CMMBA a accepté de participer à trois projets de promotion et publicité, soit :

- En collaboration avec la SPEQ et Partenaires Bœuf Québec, un projet de diffusion de l'image des producteurs (promotion et publicité, relations publiques, matériel aux points de vente, circulaires, etc.);
- En collaboration avec Bœuf Gaspésie, soutien aux initiatives locales de mise en valeur de leurs marques de commerce;
- Un projet conjoint avec les producteurs de veaux d'embouche et l'entreprise Montpak International est présentement à l'étude au MAPAQ pour une campagne de promotion en vue d'accroître les ventes de bœuf du Québec sur le marché québécois.

2.5 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA MISE EN MARCHÉ DES BOUVILLONS DU QUÉBEC

Les travaux ont beaucoup avancé dans ce dossier et sont maintenant entrés dans leur phase finale avec la RMAAQ pour l'approbation du règlement modifié et modernisé.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2021

En 2021, les principaux dossiers à traiter par le CMMBA et l'agence de vente des bouvillons d'abattage sont les suivants :

- Intensification des efforts pour la relance de la production par l'entremise de la réalisation du plan d'action et de la planification stratégique de la filière bovine;
- Poursuite du déploiement du programme VBP+;
- Accentuation des efforts de diversification des acheteurs;
- Mise en application du *Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec* comme modifié;
- Poursuite des travaux concernant l'amélioration du programme de sécurité du revenu.

4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bouvillons d'abattage au Plan conjoint;
- Avoir élevé des bouvillons d'abattage pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 bouvillons d'abattage au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Lorsqu'aucun producteur ayant élevé des bouvillons d'abattage pour son compte ou celui d'autrui ou ayant fait produire et offert en vente au moins 50 bouvillons d'abattage, au cours de l'année civile précédente, ne se présente comme candidat, un producteur de bouvillons d'abattage qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut de ce comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote mais peut participer aux délibérations.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)